



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **ARRE Architecture et Réalisation SA en liquidation**, Résidence Eden, 1972 Anzère
2. Date de l'ouverture de faillite : 13.06.2017
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. **Remarques:** Faillite prononcée par décision du Tribunal du district d'Hérens du 24 août 2016 et confirmée par jugement du Tribunal Cantonal du 13 juin 2017
Les débiteurs ainsi que toutes personnes détenant des biens de la S.A. en faillite, à quelque titre que ce soit, sont sommés de s'annoncer auprès du préposé soussigné dans un délai échéant au 28 août 2017, sous les sanctions pénales ordinaires (article 324 du Code Pénal Suisse)

Office des poursuites et faillites du district d'Hérens
Le préposé: Philippe Rapalli
1981 Vex

03666179

